

GUIDE DE SÉLECTION POUR GARANTIES

**BUILDING TRUST
CONSTRUIRE LA CONFIANCE**



Garanties Sikaplan®				
Système	Type de membrane	Type de garantie	Durée de la garantie (années)	Garantie contre les vents forts
Rhinobond, Invisible	Sikaplan® Fastened	Membrane ou Standard	5, 10, 15 ou 20	Non applicable
		Système		119 et 159 km/h
Pleine adhérence	Sikaplan® Adhered	Membrane ou Standard	5, 10, 15 ou 20	Non applicable
		Système		119 et 159 km/h
Sous lestage	Sikaplan® Adhered	Membrane ou Standard	5 ou 10	Non applicable
		Système		
Garanties Sarnafil®				
Système	Type de membrane	Type de garantie	Durée de la garantie (années)	Garantie contre les vents forts
Rhinobond, Sarnafast, Technique	Sarnafil® S327	Membrane	5, 10, 15, 20, 25 ² ou 30 ³	Non applicable
		Standard	5, 10, 15, 20, 25 ^{2,4} ou 30 ^{3,4}	Non applicable
		Système	5, 10, 15, 20, 25 ² ou 30 ³	119, 159 et 193 km/h
Pleine adhérence	Sarnafil® G410, Sarnafil® G410 SA	Membrane	5, 10, 15, 20, 25 ^{1,2} ou 30 ^{1,3}	Non applicable
		Standard	5, 10, 15, 20, 25 ^{1,2,4} ou 30 ^{1,3,4}	Non applicable
		Système	5, 10, 15, 20, 25 ^{1,2} ou 30 ^{1,3}	119, 159 et 193 km/h
Pleine adhérence, décor	Sarnafil® G410, Sarnafil® G410 SA	Membrane ou Standard	5, 10, 15 ou 20	Non applicable
		Système	5, 10, 15 ou 20	119, 159 & 193 km/h
Membrane protégée	Sarnafil® G410, Sarnafil® G476, Sarnafil® G476 SA	Membrane ou Standard	5, 10, 15 ou 20 ⁶	Non applicable
		Système		
Sous lestage	Sarnafil® G410	Membrane ou Standard	5, 10, 15 ou 20 ⁶	Non applicable
		Système		

Remarques :

- * Les garanties de système nécessitent des matériaux à partir de la structure du platelage soient fournis par Sika
- * Les garanties standard nécessitent que les matériaux de membrane, fixation d'isolant et adhésifs soient fournis par Sika
- * Toutes les garanties contre les vents forts et la grêle doivent être approuvées par le Vice-Président technique de Sika
- * Les systèmes photovoltaïques (PV) ne sont autorisés que sur les systèmes de toiture Sarnafil en pleine adhérence ou fixés mécaniquement. Des panneaux de toiture approuvés par Sika sont requis pour tous les systèmes photovoltaïques.
- * Les pare-vapeurs sont obligatoires pour toutes les garanties contre le vent.
- * Les toitures végétalisées sont considérées comme des toitures à membrane protégée (PMR). Des panneaux de toiture sont nécessaires lorsqu'il y a un isolant sous la membrane.
- * Les isolants XPS/EPS, à base de bitume ne peuvent pas entrer en contact avec la membrane.
- * Communiquer avec un représentant technique si un brai de goudron de houille est présent dans l'assemblage existant.
- ¹ Critères pour toutes les garanties 25 et 30 ans - Toitures pleine adhérence. Une fixation mécanique est requise, pour une des couches (panneau de recouvrement, isolant ou barrière thermique) sous la membrane, et peut comprendre un platelage structural en acier, planches de bois ou de contreplaqué.
- ² Critères pour toutes garanties 25 ans : Sarnavap 6 N'EST PAS autorisé, membrane 1,8 mm (72 mil) d'épaisseur minimum, panneaux Sarnatherm CG ou Rockwool DD et panneaux de toiture approuvés par Sika sont requis.
- ³ Critères pour toutes les garanties 30 ans : Sarnavap 6 N'EST PAS autorisé, membrane 2 mm (80 mil) d'épaisseur minimum, panneaux Sarnatherm CG ou Rockwool DD et panneaux de toiture approuvés par Sika sont requis.
- ⁴ Critères pour les garanties standard de 25 et 30 ans : Communiquer avec un représentant technique des ventes
- ⁵ Membrane de 1,8 mm (72 mil) est requise
- ⁶ Une membrane de 2 mm (80 mil) est requise

Pour recevoir les renseignements les plus à jour et les plus précis, veuillez consulter les dernières fiches techniques du produit Sika sur le site www.sika.ca

SIKA CANADA INC.

Siège social
601, avenue Delmar, Pointe-Claire, Québec H9R 4A9
© Sika Canada Inc./03.2023

Autres sites
Toronto, Cambridge, Edmonton, Vancouver

1-800-933-SIKA
www.sika.ca

Certifié ISO 9001 (CERT-0102780)
Certifié ISO 14001 (CERT-0102791)